



# **Interventions sociales et faits religieux**



**Les paradoxes des logiques identitaires**

Sous la direction de  
**Daniel Verba, Faïza Guélamine**

 **POLITIQUES ET INTERVENTIONS SOCIALES** 

2014

PRESSES DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

# Table des matières

<b>Les auteurs</b> .....	7
<b>Introduction</b> , <i>Faïza Guélamine, Daniel Verba</i> .....	9

## PREMIÈRE PARTIE

### Penser les faits religieux

<b>Chapitre 1. Retour du religieux ou « recours » au religieux ? Laïcité et religion à l'épreuve du politique</b> , <i>Hafid Hamdi-Chérif</i> .....	17
1.1. Qu'est-ce qui fait retour?.....	18
1.2. Le religieux : notion occidentale et réalité cosmopolitique.....	20
1.3. Religion, communauté, société.....	23
1.4. Religion et politique.....	25
1.5. Religion et laïcité.....	28
1.6. Nouveaux dynamismes religieux.....	30
1.7. Pour une laïcité apaisée.....	32
<b>Chapitre 2. La transmission des faits religieux</b> , <i>Danièle Hervieu-Léger</i> .....	35
2.1. L'impératif de transmettre en question.....	35
2.2. Des religions sans tradition?.....	37
2.3. La recherche de communauté.....	38
2.4. Deux tendances contraires.....	40
<b>Chapitre 3. L'islam des origines : discontinuité historique et représentation religieuse</b> , <i>Jacqueline Chabbi</i> .....	43
3.1. L'islam premier et les risques de l'histoire.....	43
3.2. L'écriture du destin.....	45
3.3. Le sacré comme parole transmise.....	46
3.4. La coupole du Rocher, le signe d'une rupture.....	47
3.5. Mahomet contre Jésus.....	48
3.6. Construire à hauteur d'homme, le passé effacé.....	51
3.7. Remonter le chemin des mots.....	52
3.8. La « Sainte » Famille contre les Omeyyades.....	54
3.9. La querelle des cousins et l'invention du fatimisme.....	55
3.10. L'islam des boutiquiers, une commande sociale.....	57

DEUXIÈME PARTIE  
**Les professions sociales à l'épreuve  
 des faits religieux en France**

<b>Chapitre 4. Les jeunes, l'islam et les travailleurs sociaux: concurrence ou complémentarité? Étude comparée de deux quartiers populaires de la banlieue nord de Paris, Leyla Arslan, Éric Marlière</b> .....	63
4.1. Usagers et travailleurs sociaux: deux groupes en tension dans les quartiers dits « sensibles »? .....	65
4.1.1. Usagers en conflits .....	65
4.1.2. Une identité religieuse des jeunes écrasant l'identité centrée sur le travail .....	67
4.2. Concurrence ou complémentarité? Références religieuses et travailleurs sociaux .....	70
4.2.1. Entre références religieuses « autochtones » et pratiques éducatives des professionnels .....	70
4.2.2. Des travailleurs sociaux « musulmans » .....	72
Conclusion .....	73
<b>Chapitre 5. Faits religieux: postures de jeunes, regards d'animateurs, Aude Kerivel</b> .....	77
5.1. Le sens de l'expression d'une identité religieuse pour des adolescents de quartier populaire .....	78
5.1.1. L'expérience de la référence aux groupes de pairs .....	78
5.1.2. Maisons de quartier et séjours: une face à tenir et une place à prendre .....	80
5.1.3. Avoir une place à l'adolescence, enjeu de la construction identitaire entre identification et différenciation .....	81
5.1.4. En quête de sens .....	82
5.1.5. Être dans un groupe et faire face à ses membres .....	82
5.1.6. Une (re)valorisation et une reconnaissance qui ne peuvent être remises en question .....	84
5.1.7. Repère et ancrage pour vivre les changements .....	85
5.1.8. La conversion au passage à l'âge adulte: des trajectoires .....	86
5.2. Regards, positionnements et interrogations d'animateurs .....	89
5.2.1. L'islam: la religion qui fait parler .....	89
5.2.2. La laïcité: débats et mise en pratique .....	90
5.2.3. Des animateurs en quête de reconnaissance .....	91
5.2.4. L'expérience de la différence .....	93
5.2.5. Animateurs et jeunes: des positionnements en miroir .....	93
Conclusion .....	94
<b>Chapitre 6. Les éducateurs de jeunes enfants et les faits religieux, Daniel Verba</b> .....	97
6.1. Les pratiques alimentaires comme expression dominante du fait religieux dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE) .....	101
6.2. Les EJE favorables aux aménagements raisonnables au nom du bien-être de l'enfant .....	102
6.3. La sécurité physique et affective des enfants: une priorité par rapport à toute forme d'allégeance culturelle ou religieuse .....	104
6.4. Les EJE hostiles aux aménagements des conditions de travail pour faits religieux .....	104
6.5. Le fait religieux: l'apprentissage de la diversité? .....	106
Conclusion .....	108

<b>Chapitre 7. Voile et intervention sociale: un périlleux bricolage ?, Chantal Mazaëff</b> .....	111
7.1. Les pratiques religieuses .....	116
7.2. La construction de l'identité professionnelle .....	120
7.3. Des conflits éthiques? .....	123
Conclusion.....	126
<b>Chapitre 8. L'inscription du fait religieux dans le champ de l'intervention sociale. Enjeux, paradoxes et modalités de traitement, Faïza Guélamine</b> .....	129
8.1. Des liens anciens... réactualisés.....	129
8.2. Des « matériaux » issus d'une démarche inductive et participative.....	131
8.3. Quand le travail social se heurte au fait religieux... et le fait religieux au travail social.....	132
8.4. L'introduction du facteur religieux dans les relations inter-professionnelles	135
8.5. Des questions organisationnelles et de « politique de service ».....	138
8.6. La fonction « miroir » du fait religieux dans le champ du travail social .....	140
8.7. Intérêt général mis à mal et actualité brûlante: de la difficulté à aborder le fait religieux dans le champ du travail social.....	142
<b>Chapitre 9. Une laïcité concrète et apaisée au service des patients à l'hôpital, Marie-Rose Moro, Dalila Rezzoug, Béatrice Gal, Thierry Baubet</b> .....	145
9.1. L'hôpital Avicenne, lieu de rencontres .....	145
9.1.1. Une esthétique urbaine .....	146
9.1.2. L'utopie andalouse .....	146
9.2. La consultation transculturelle, un espace pluriel et laïque .....	147
9.2.1. Un espace à réinventer sans cesse.....	148
9.2.2. Entre universalité psychique et codage culturel.....	149
9.3. Le vertige de l'être.....	150
9.3.1. Le contexte.....	150
9.3.2. La naissance des enfants.....	151
9.3.3. Comment se marier?.....	151
9.3.4. Les parents se cherchent.....	152
9.4. Pour une pragmatique de la tolérance et de la laïcité.....	153
<b>Chapitre 10. Croyances et répudiation en placement familial, Vincent Cornalba</b>	157
10.1. Besoin de convaincre, besoin d'être convaincu .....	159
10.2. Faits religieux en placement familial .....	164
10.3. Pour une épistémologie du travail social .....	168
Conclusion .....	170
<b>Chapitre 11. Dispositions religieuses, travail social et relations interethniques: malaise dans l'engagement, Simona Tersigni</b> .....	173
Introduction.....	173
11.1. Le traitement de la religion des migrant(e)s et de leurs « descendant(e)s » au sein du travail social: formes politiques, associatives et scientifiques.....	174
11.1.1. Mauco et le double tournant des années 1980.....	175
11.1.2. Le développement d'analyses sur la religion et le travail social depuis la fin des années 1990.....	176
11.2. Dispositions interactionnelles, assignations et subjectivations du travail social: l'« impensable du religieux » .....	179
11.2.1. Malaise dans l'interaction, malaise dans l'éducation.....	179

11.2.2. La subjectivation de la vocation dans le travail social derrière le « retour du religieux » .....	182
11.2.3. Décoder les médiations du recours aux dispositions religieuses.....	183
Conclusion .....	188
<b>Chapitre 12. Les ambivalences du travail social identitaire, Marc-Henry Soulet</b>	193
12.1. Les effets contre-productifs du culturalisme .....	196
12.2. L'action sociale confessionnelle: endo- ou exo-orientée .....	198
12.3. Les biais de la médiation culturelle.....	200
12.4. La polarisation de la mise en mouvement de l'action identitaire.....	201
12.5. Le nuancier de l'action sociale à caractère religieux.....	202
12.6. Prioriser l'identité ou la proximité.....	205
12.7. La complexification de la solidarité dans un contexte de pluralisme identitaire et de mission de cohésion sociale .....	207
Conclusion .....	209

### TROISIÈME PARTIE

#### Les faits religieux hors la France

<b>Chapitre 13. Questions sociales, culture et dérégulation religieuse en Amérique latine, Jean-Pierre Bastian</b> .....	215
13.1. Des minorités religieuses actives .....	216
13.2. Des demandes religieuses à l'action politique.....	218
13.3. Les effets au plan ethnique.....	220
13.4. Les effets au plan politique.....	222
Conclusion .....	226
<b>Chapitre 14. Identités erratiques et dissidences dans le monde religieux juif en Israël, Florence Heymann</b> .....	229
14.1. Le religieux aujourd'hui en Israël .....	230
14.2. Évolutions sociétales des groupes religieux .....	233
14.2.1. Le « religieux national » nouveau est arrivé.....	233
14.2.2. De la difficulté de faire bouger les lignes: les tensions de l'ultra-orthodoxie	235
14.3. La dissidence, de l'affichage au secret .....	236
14.3.1. Les déserteurs: « <i>datlashim</i> » et « <i>iotzim le sheela</i> ».....	236
14.3.2. Les doubles « je »: « <i>shababnikim</i> » et « <i>anoussim</i> » .....	241
14.4. Quel avenir pour la société?.....	243

## Les auteurs

Daniel VERBA est sociologue à l'université Paris 13 (PRES Sorbonne Paris-Cité et Campus Condorcet) et chercheur à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS/EHESS-CNRS-INSERM-P13).

Faïza GUÉLAMINE est assistante de service social, sociologue, responsable de formation à l'Association nationale des cadres du social (ANDESI) et membre associé de l'unité de recherche « Migrations et société » (URMIS/université Paris 7).

Leyla ARSLAN est docteure en sciences politiques.

Jean-Pierre BASTIAN est professeur de sociologie des religions à la faculté de théologie protestante (université de Strasbourg) et directeur de recherche à l'Institut des hautes études de l'Amérique latine (IHEAL/université Sorbonne nouvelle Paris 3).

Thierry BAUBET est professeur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université Paris 13, responsable du service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital Avicenne, et rédacteur en chef de la revue transculturelle, *L'autre : cliniques, cultures et sociétés*.

Jacqueline CHABBI est historienne et professeure émérite en études arabes à l'université Paris 8 Vincennes-Saint Denis.

Vincent CORNALBA est psychologue clinicien, maître de conférences et chercheur à l'unité transversale de recherche en psychogenèse et psychopathologie (UTRPP) à l'université Paris 13.

Béatrice GAL est psychiatre d'adolescents et praticien hospitalier à la Maison des adolescents de Cochin-Maison de Solenn (Paris).

Hafid HAMDI-CHÉRIF, philosophe algérien, est professeur de philosophie à l'École internationale algérienne de Paris et chargé d'enseignement et de recherches à l'université Paris 8 Vincennes-Saint Denis.

Danièle HERVIEU-LÉGER est spécialiste de sociologie des religions et directrice d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).

Florence HEYMANN est socio-anthropologue, chercheure au CNRS, Centre de recherche français à Jérusalem (CNRS-MAE).

Aude KERIVEL est sociologue, chargée de recherche et d'études au laboratoire « Études, recherche et formation en action sociale » (LERFAS) de Tours.

Éric MARLIÈRE est sociologue, maître de conférences à l'université de Lille 3.

Chantal MAZAEFF est sociologue, directrice adjointe de l'Institut supérieur social de Mulhouse (ISSM), chargée de la formation initiale et de la recherche.

Marie-Rose MORO est professeure de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université Paris 5 Descartes. Elle a fondé la consultation transculturelle des enfants de migrants dans le service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital Avicenne (Bobigny). Elle est chef de service de la Maison des adolescents de Cochin-Maison de Solenn (Paris) et directrice de la revue transculturelle, *L'autre : cliniques, cultures et sociétés*.

Dalila REZZOUG est maître de conférences en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent à l'université Paris 13 et psychiatre dans le service de psychopathologie de l'enfant et de l'adolescent de l'hôpital Avicenne.

Marc-Henry SOULET est professeur de sociologie, titulaire de la chaire de travail social et politiques sociales à l'université de Fribourg (Suisse) et vice-président de l'Association internationale des sociologues de langue française.

Simona TERSIGNI est sociologue, maître de conférences et chercheure au laboratoire « Sociologie, philosophie et anthropologie politiques » (SOPHIAPOL), université Paris Ouest-Nanterre.

# Introduction

*Faïza Guélamine, Daniel Verba*

*« Les hommes sont plus les fils de leur temps que de leurs pères. »*

Marc Bloch,  
*Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*

Voilà plus d'une dizaine d'années que, sous la pression convergente des mutations sociopolitiques et de nouvelles composantes de la société française, les travailleurs sociaux sont confrontés, dans l'exercice de leurs fonctions, à des problématiques religieuses émanant des usagers, mais aussi parfois de leurs propres collègues : requêtes vestimentaires, alimentaires, sanitaires ou éducatives, demandes de droits pour faire valoir des particularismes, jours fériés affectés aux fêtes religieuses, lieux de prière dans les universités ou les entreprises, séparation des hommes et des femmes dans l'espace public... Qu'ils le veuillent ou non, les intervenants sociaux se retrouvent au centre de tensions qui traversent la société et sont donc confrontés, dans leurs représentations comme dans leurs pratiques, à des questions nouvelles ou à d'anciennes questions non résolues qui prennent des formes inédites, comme si nous avions glissé sémantiquement en quelques années d'une demande de reconnaissance « culturelle » à une demande de reconnaissance « cultuelle ». En effet, si pendant les années d'après-guerre, les appartenances sociales se fondaient principalement sur des identités de classes, la dispersion des catégories populaires et l'affaiblissement de l'engagement politique ou syndical qui est corrélé à une perte de légitimité des institutions républicaines, on observe aujourd'hui un glissement vers des identités plus traditionnelles comme le territoire, la nation ou la religion. Cette dernière dimension est d'autant plus surprenante qu'elle s'inscrit dans un contexte de mondialisation culturelle, de forte sécularisation des sociétés occidentales et d'affaiblissement à la fois de l'influence des religions et de la pratique religieuse en Europe.

Ce réveil des identités confessionnelles est d'autant plus troublant que l'histoire du travail social s'enracine dans la tradition religieuse et qu'il a construit la légitimité de ses interventions en rupture avec les dispositions caritatives et religieuses de ses fondateurs et sur les bases de la République laïque dont il a épousé, pour une large fraction de professionnels, les valeurs et la séparation des pouvoirs spirituels et temporels<sup>1</sup>. Cette réémergence de la question religieuse dans le travail social a donc déclenché d'âpres débats au sein des institutions sociales dont les professionnels oscillent, selon leurs propres parcours, entre rejet viscéral de toute intrusion de la religion dans l'exercice de leurs fonctions et aménagements raisonnables, entre rappels à l'ordre laïque et tolérance aux contours incertains en passant par toutes les postures intermédiaires. À ce titre, les travailleurs sociaux expriment bien les débats enflammés<sup>2</sup> qui mobilisent chercheurs, élus et journalistes qui, du plus alarmiste au plus nuancé, soit agitent le spectre de la menace qui pèse sur la laïcité, soit relativisent le phénomène en l'interprétant comme la volonté sociale de transformer en propriété électorale une disposition stigmatisée par le racisme ordinaire (Mauger, 2011) et les rapports de force inter-ethniques produits par l'histoire coloniale et les migrations (Fassin, 2010). Déchirés entre un attachement aux valeurs de la République une et indivisible et la nécessité de prendre en compte les spécificités des usagers pour mieux les accompagner dans leurs difficultés, les travailleurs sociaux sont aujourd'hui sommés de trouver un compromis satisfaisant entre faire respecter une certaine neutralité religieuse, au risque de se couper des usagers qui vivent leurs croyances comme une part essentielle de leur identité, et prendre en compte cette spécificité au risque de basculer dans un « culturalisme » forcé qui assigne les usagers et les rend captifs de propriétés projetées par les professionnels. Prétexte à toutes les formes de rejet et d'amalgames, dont le racisme est l'expression la plus courante, mais aussi à de nouvelles formes de prosélytisme dont il faut mesurer le poids réel<sup>3</sup>, le fait religieux interroge le sens même du travail social tant dans ses fondements historiques que dans ses pratiques quotidiennes avec la question centrale suivante : ces positions identitaires sont-elles une réaction conjoncturelle liée

---

1. Pour le prouver, il suffit de constater que la plupart des écoles de travail social furent à l'origine créées par des religieux d'obédience catholique ou protestante. C'est le cas de l'École pratique de formation sociale, l'École libre d'assistance privée, l'École normale sociale de Paris ou encore l'École pratique de service social. Les plus anciens se souviennent peut-être que, jusque dans les années 1970, des religieuses en collerette siégeaient dans les instances du comité d'entente, la fédération qui regroupait tous les centres associatifs de formation en travail social.

2. En octobre 2011, à la suite de l'enquête de l'Institut Montaigne « Banlieue de la République » dirigée par Gilles Kepel, *Le Monde* du 5 octobre 2011 titrait : « Banlieues, islam : l'enquête qui dérange. » Alors que le rapport comportait cinq autres chapitres consacrés au logement, à l'éducation, à l'emploi, à la sécurité et au politique, seule la partie de cette recherche consacrée à la religion a fait l'objet de recensions significatives dans les médias.

3. Sur cette question, on perçoit, même chez les chercheurs, d'importantes différences d'appréciation.

à l'exclusion sociale d'une fraction de la population issue des migrations maghrébines et subsahariennes qui aurait été construite et alimentée par l'actualité politico-médiatique, ou bien s'agit-il d'un phénomène durable de réveil du sentiment religieux dans une société fortement sécularisée, qui annonce de nouvelles tensions entre « communautés »<sup>4</sup> ?

En rappelant, dans un premier temps, la fonction sociale des religions, l'objectif du colloque qui s'est tenu les 22 et 23 avril 2013 était, d'une part, de mesurer l'importance de la dimension religieuse dans les constructions identitaires de certains groupes sociaux et, d'autre part, de mieux comprendre les motivations des usagers ou des professionnels et les « logiques antagoniques de leurs revendications », selon la juste expression de Simona Tersigni (2003). Qu'ils soient animateurs, éducateurs spécialisés, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants ou intervenants sociaux au sens le plus large du terme, confirment-ils bien, comme semblent en témoigner certains observateurs, une poussée de la problématique religieuse ou parareligieuse dans l'exercice de leurs missions ? Que disent-ils de ce phénomène et quel impact a-t-il sur leurs pratiques professionnelles ? Comment font-ils cohabiter leurs propres convictions et celles des usagers ? Comment accompagnent-ils les usagers dont les croyances remettent en cause la légitimité même de leurs capacités à agir sur le cours des choses et à améliorer leur bien-être ? Comment rapprochent-ils l'impératif catégorique de droit à la différence dont les centres de formation en travail social sont parfois porteurs<sup>5</sup>, au nom du respect des usagers, avec l'égalité de droits qui fonde les valeurs républicaines ? Quel périmètre donner à l'expression de nos multiples appartenances, alors que celles-ci tendent à se complexifier ? En se diversifiant à l'infini au point de faire de chacun d'entre nous un être dont la singularité dévoie toute possibilité de condition partagée, ne risquons-nous pas la dispersion de l'humanité en une myriade de singularités acharnées à faire valoir leur souveraineté au prix d'une atomisation des identités devenues « meurtrières »<sup>6</sup> ?

Ce colloque, qui se voulait ouvert tout à la fois sur l'expertise disciplinaire des sciences sociales et sur l'expérience des professionnels en France et dans les pays où le modèle de prise en charge des identités religieuses s'en distingue, souhaitait encourager le dialogue entre ceux qui dissertent parfois

---

4. Rappelons qu'en France, où les différents courants du christianisme sont largement majoritaires mais peu pratiqués, on compte entre 4 et 5 millions de musulmans et la plus forte communauté juive d'Europe (environ 600 000 personnes), sans parler de nouvelles composantes religieuses comme les bouddhistes dont les fidèles pourraient significativement augmenter dans les prochaines années (estimation en 2009 : 600 000).

5. On ne compte plus, dans les centres de formation, les sessions de formation interculturelles où les étudiants s'initient à la diversité des cultures et au respect des « différences ».

6. « Que la conception tribale de l'identité soit, à l'heure actuelle, celle qui prévaut encore dans le monde entier, et pas seulement chez les fanatiques, c'est hélas, la pure vérité » (Maalouf, 1998 : 43).

brillamment sur les métiers de l'intervention sociale et ceux qui, sur le terrain, peuvent témoigner de leur expérience sans toutefois avoir l'opportunité de prendre la mesure sociologique des phénomènes qu'ils observent. Nous pensons en effet que les sciences sociales ne peuvent se passer des savoirs cumulés dans l'exercice des métiers et qu'il faut donc soumettre les méthodes et les concepts de celles-ci à l'épreuve des savoirs pratiques des intervenants sociaux pour accéder à une forme de connaissance accomplie des phénomènes sociaux. Si le lecteur peut constater une dominante sociologique parmi les disciplines représentées, nous avons cependant privilégié une diversité d'approches scientifiques et l'expression croisée de chercheurs et de professionnels ayant travaillé cette question. À l'heure où le « petit monde » du travail social débat de l'opportunité de développer un champ de recherche à la mesure de ses ambitions<sup>7</sup>, c'est dans cette confrontation fructueuse que chercheurs et professionnels peuvent espérer prendre toute la mesure de la complexité des phénomènes sociaux et en particulier des interactions entre interventions sociales et faits religieux.

L'ouvrage est divisé en trois parties :

- la première rappelle les concepts philosophiques, éthiques et sociologiques au cœur du fait religieux (chapitres 1 et 2), ainsi que sa dimension historique et anthropologique souvent ignorée ou dévoyée (chapitre 3) ;
- la deuxième balaie, à travers des enquêtes de terrain, le champ des différents métiers du social (chapitres 4, 5 et 6), les institutions dans lesquelles ils sont formés (chapitres 7 et 8) et exercent (chapitres 9, 10, 11 et 12) ;
- enfin, la troisième partie explore la question religieuse dans des pays où elle se confond étroitement avec la question sociale (chapitres 13 et 14).

Comme fil conducteur à cet ensemble d'interventions qui pourraient apparaître disparates et parfois contradictoires, il faut postuler la question de fond qui oppose aujourd'hui la thèse de Marcel Gauchet (1985), pour qui nous appartenions à des sociétés de « sortie de la religion<sup>8</sup> », à celle de Jürgen Habermas selon laquelle pourrait s'imposer en Occident une société *post-séculière* qui n'abuserait pas « d'un pouvoir de définition historiquement acquis pour définir à elle seule, selon ses propres critères, ce qui doit être la culture politique obligatoire de la société pluraliste » (Habermas, 2003 : 165).

Enfin, nous tenons à remercier l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux contemporains (IRIS) que dirige Marc Bessin qui, non seulement nous a apporté sa caution scientifique, mais aussi son soutien financier, le conseil scientifique de l'université Paris 13 et l'IUT de Bobigny pour les mêmes raisons, mais aussi la petite équipe d'étudiants du département « Métiers du multimédia et de l'Internet » (MMI) qui a conçu la communication

---

7. Voir la conférence de consensus « La recherche en/dans/sur le travail social », organisée les 15 et 16 novembre 2012 par la chaire de travail social du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM).

8. Pour Marcel Gauchet, le christianisme porte en lui-même sa sécularisation.

du colloque (affiche, programme, site Internet) et à qui nous devons l'illustration de la jaquette de cet ouvrage. Absents de cette publication, Natalia Baleato, directrice de la crèche Baby Loup, Nour-Eddine Skiker, chargé de mission jeunesse à Aubervilliers et Yann Bourhis, directeur de service de prévention spécialisée (Feu vert) n'en ont pas moins été des contributeurs essentiels que nous tenons à saluer pour la qualité de leurs interventions lors de la table ronde du colloque de Bobigny, ainsi d'ailleurs que Mirabelle Biheng, cadre pédagogique de l'IUT de Bobigny, qui a encadré les travaux de recherche des étudiants de licence professionnelle d'intervention sociale. Un grand merci enfin à Rachel Dieu et son assistante, Lorraine Vaireaux, qui nous ont apporté une aide logistique constante dans l'organisation du colloque.

### Références bibliographiques

- Fassin D. (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, coll. « Hors collection », 2010.
- Gauchet M., *Le désenchantement du monde. Une histoire politique de la religion*, Paris, Gallimard, 1985.
- Habermas J., « De la tolérance religieuse aux droits culturels », *Cités*, n° 13, 2003.
- Maalouf A., *Les identités meurtrières*, Paris, Grasset, 1998.
- Mauger G., « Retrouvons la question sociale occultée. Le problème ethnique est un faux-fuyant », *Le Monde*, 14 octobre 2011.
- Tersigni S., « Prendre le foulard : les logiques antagoniques de la revendication », *Mouvements*, 2003/5, n° 30, p. 116-122.

## Les éducateurs de jeunes enfants et les faits religieux

Daniel Verba

*«L'obsession des origines me fait flipper. On devrait pouvoir être libre et joyeux de ne pas savoir se définir. Pourquoi est-on si souvent sommé de savoir dire qui on est ? Ça rassure ? Ça fige aussi. Ça enferme. On devrait pouvoir être multiple, bégayant, indéfini et infini...»*

Noémie Lvovsky, réalisatrice

Parmi les métiers du travail social, celui d'éducateur de jeunes enfants<sup>1</sup> n'a pas fait l'objet de beaucoup de travaux de recherche tant il occupe une place singulière dans un secteur où dominent les assistants de service social et les éducateurs spécialisés<sup>2</sup>. Produit d'une recomposition du travail social au début des années 1970, la profession « contribue, en créant un environnement riche et motivant, à l'éveil des jeunes enfants de 0 à 6 ans et à leur apprentissage à la vie sociale<sup>3</sup> ».

Si les EJE restent des spécialistes de l'accompagnement du jeune enfant chaque fois que celui-ci est gardé hors de son milieu familial, on observe en vingt ans une double mutation de la profession. En premier lieu, le périmètre de son exercice s'est déplacé de la sphère pédagogique à celle des professions socio-éducatives. Cette évolution s'est traduite par un rapprochement

---

1. Pour la commodité de lecture, nous utiliserons le sigle EJE.

2. Preuve en est qu'il est assez rarement cité dans les ouvrages consacrés aux professions sociales, alors que ceux qui avaient conçu la réforme du diplôme d'État en 1973 souhaitaient justement que « les EJE intègrent la grande famille des travailleurs sociaux » (entretien avec Michèle Lemonnier, avril 2013). Quelques publications, souvent des manuels, ont cependant abordé le métier d'EJE : Davallon (1977), Verba (2006), Chaplain, Custos-Lucidi (2001), Chetoui, Meunier (2002), Le Capitaine, Dekeyser, Karpowicz (2002), Auzou-Rienday, Moussy (2011), Degenaeers (2010), Le Floch (2011).

3. Décret n° 2005-1375 du 3 novembre 2005 relatif au diplôme d'État d'EJE.

avec les métiers plus anciens du travail social. En glissant sémantiquement du statut de jardinières d'enfants, ancêtres des instituteurs de petite section de maternelle, à celui d'éducateurs de jeunes enfants, ceux-ci se sont rapprochés des autres travailleurs sociaux tout en conservant la spécificité d'être au carrefour du social, du pédagogique et du soin<sup>4</sup>. En second lieu, la profession a opéré un glissement significatif d'une fonction directe d'accompagnement du jeune enfant à une fonction d'encadrement des équipes de terrain et surtout de dialogue avec les familles pour lesquelles les EJE assurent une mission de conseil à la parentalité. C'est dans ce cadre-là qu'ils sont particulièrement exposés aux demandes des familles légitimement soucieuses de confier leurs progénitures à des professionnels respectueux de leurs valeurs éducatives.

Nous entendons par « fait religieux<sup>5</sup> » dans le champ de la petite enfance toutes les pratiques qui, au sein des structures d'accueil de jeunes enfants sont explicitement justifiées par référence à une autorité supérieure (Dieu [x]), la tradition, livre saint...), et qui relèvent de croyances ou de valeurs collectivement partagées. Ces pratiques peuvent aussi bien émaner des familles qui confient leurs enfants aux établissements d'accueil que des professionnels eux-mêmes lorsque ceux-ci introduisent dans l'exercice de leurs fonctions des pratiques inspirées par les traditions religieuses (superstitions, port du voile, prière, tabous alimentaires, agenda religieux...). Cette problématique s'est d'autant plus imposée dans ce secteur de l'intervention sociale que l'affaire récente dite de la crèche Baby Loup (voir encadré) où exerçaient plusieurs EJE, dont la salariée qui a été licenciée pour port du hijab dans l'exercice de ses fonctions, l'a placée sous les feux de l'actualité au point d'en faire la figure emblématique du débat qui oppose, dans l'espace public français, les tenants d'une laïcité intransigeante<sup>6</sup> dénonçant les formes de domination qui s'exercent au nom des religions et ceux qui voient dans cette réaction une forme euphémisée d'islamophobie<sup>7</sup>.

---

4. L'une des différences majeures avec les autres métiers du secteur social relève du fait que les EJE s'adressent prioritairement à des enfants qui ne présentent pas de difficultés particulières.

5. L'expression « fait religieux » vise, selon Régis Debray, à objectiver autant que faire se peut un ensemble de phénomènes complexes et socialement sensibles grâce à sa « neutralité peu compromettante ». « Le fait, ajoute-t-il, est de l'ordre du *on* : anonyme, diffus, mais constant » (Debray, 2002 : 169-180).

6. Jean Baubérot parle à son propos de « laïcité narrative », c'est-à-dire de reconstructions souvent fantasmatiques d'une laïcité dont on aurait oublié les fondements historiques et sociologiques pour la mettre au service d'idéologies antireligieuses.

7. De très nombreux articles et éditoriaux ont été publiés dans la presse et les médias, dont il serait intéressant de faire le recensement. Voir aussi la tribune que j'ai publiée dans le journal *Libération* du 28 mars 2013 et titrée : « Baby Loup, débat pollué ».

Encadré 1  
**L'affaire Baby Loup\***

Baby Loup est une crèche associative implantée au cœur d'un quartier populaire de Chanteloup-les-Vignes dans le Val-d'Oise et qui accueille des enfants de 0 à 6 ans, 24 h sur 24 h et 7 jours sur 7. Il s'agit de la seule structure d'accueil de jeunes enfants ayant une telle amplitude d'ouverture. La crèche reçoit environ 50 enfants par jour et permet à près de 200 familles d'adapter leur mode de garde aux horaires de travail.

Ce projet d'accueil innovant est porté depuis sa création, en 1991, par Natalia Baleato, sage-femme de formation, née au Chili, militante anti-fasciste réfugiée en France lors de la dictature de Pinochet et qui, rompue au développement social communautaire qu'elle a expérimenté au Chili et en Argentine, importe en France une autre manière de « faire du travail social » en mobilisant les ressources locales, qu'elles soient humaines, institutionnelles ou matérielles. Initialement réunies autour d'un projet de lutte contre le sida, 6 femmes âgées de 25 à 35 ans, accompagnées par la sage-femme, décident de créer une association qui constituera à la fois une structure d'accueil de la petite enfance, une entreprise d'insertion pour les femmes souvent isolées et captives, un centre de formation et une maison de quartier. Forte du constat de la corrélation étroite entre accès à l'emploi et mode de garde, la crèche Baby Loup cherche à jouer sur plusieurs leviers à la fois : répondre aux besoins d'accueil de jeunes enfants, s'appuyer sur les ressources du quartier en mobilisant les femmes elles-mêmes, répondre à leurs besoins de formations et de qualifications, promouvoir la mixité sociale et culturelle, et enfin contribuer au développement social local.

Pourtant, cette expérience originale, soutenue par une équipe motivée et galvanisée par le dynamisme de sa directrice, rencontre dès sa naissance de nombreux obstacles : d'abord administratifs, puis politiques et enfin, plus récemment, idéologiques, avec le licenciement d'une salariée, EJE formée par la crèche puis devenue directrice adjointe qui, refusant d'ôter son voile dans l'exercice de ses fonctions et après plusieurs avertissements, est licenciée par le conseil d'administration pour non-respect du règlement intérieur. Contestant cette décision, la salariée dépose une plainte devant la HALDE\*\* pour motif de discrimination, qui lui donne, dans un premier temps raison, puis revient sur son jugement sous la pression de sa nouvelle présidente, Jeannette Bougrab qui prend fait et cause pour Baby Loup. L'affaire arrive dans un second temps devant le tribunal administratif de Versailles qui déboute par deux fois la plaignante avant que celle-ci ne se pourvoie en cassation. Le 19 mars 2012, la Haute Cour donne finalement raison à la salariée et casse le jugement du tribunal administratif, ce qui relance la polémique nationale et divise partisans d'une nouvelle loi sur les structures associatives privées d'intérêt général et groupes de pression anti-racistes qui y voient une nouvelle agression contre les musulmans de France. Or, fait exceptionnel dans la vie des institutions juridiques, les magistrats du parquet de Paris, prenant le contre-pied de la Cour de cassation, confirment, le 27 novembre 2013, le licenciement pour faute grave de la salariée de la crèche et signent le nouvel épisode d'un feuilleton judiciaire plein de rebondissements. « L'affaire Baby Loup », comme il est désormais convenu de l'appeler, devrait revenir devant la Cour de cassation, si celle-ci est à nouveau saisie par la plaignante, voire se conclure devant la Cour européenne des droits de l'homme.

\* Les informations mobilisées ici proviennent principalement du livre de Luce Dupraz (2012) et d'un entretien avec l'équipe de Baby Loup en 2012.

\*\* Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité.

Ce chapitre s'inscrit dans une enquête nationale sur le métier d'EJE<sup>8</sup> et repose principalement sur le traitement de 559 questionnaires et d'une cinquantaine d'entretiens avec des EJE qui répondaient à des questions sur l'exercice de leur métier, mais aussi sur leurs propres dispositions sociales, culturelles et religieuses.

Parmi les questions posées, nous avons demandé aux EJE quelle était leur religion, s'ils la pratiquaient et si, dans l'exercice de leur métier, ils s'étaient trouvés confrontés à des questions liées à la pratique religieuse<sup>9</sup>. Or, à notre grande surprise, et même si nous suspicions bien l'émergence d'une nouvelle problématique en posant cette question, près de 80% des EJE y ont répondu positivement et ont constaté que le phénomène prenait de l'ampleur dans les structures d'accueil de jeunes enfants comme en témoigne cette professionnelle :

« Effectivement, chez nous, ce phénomène s'amplifie. Nous sommes confrontés de plus en plus, voire au quotidien aux questions de religions, mais aussi d'origines. Nous accueillons une forte population d'origine arabe (Maghreb, Libye...), mais aussi de nombreuses populations demandeuses d'asile (pays de l'Est, Afrique...). Le premier souci que nous rencontrons est la barrière de la langue. Viennent ensuite parfois la religion ou les coutumes que nous ne connaissons pas et/ou que nous ne comprenons pas... De plus en plus, nous sommes traités de racistes si on ne peut pas accueillir un enfant d'origine étrangère. Je considère que cela n'est pas un fait anodin. Cela perturbe notre travail et parfois peut aller à l'encontre du principe de laïcité. De même, cela génère des sources de conflits et de l'agressivité. Nous, EJE, mais aussi auxiliaires de puériculture, ne sommes pas formées à gérer ou affronter cela [...]. Mais parfois, il y a de belles histoires : quand Kadhafi est mort, une famille libyenne nous a offert une boîte de chocolats avec comme message : "Vive la Libye, vive la France !" » (EJE, halte-garderie multi-accueil, centre social)

Comme il restait difficile d'évaluer avec précision la teneur et le poids de cette exposition largement partagée, nous avons relancé par courriels, de façon aléatoire, une question complémentaire plus précise qui se présentait ainsi :

« Si vous dites avoir été confronté(e), dans l'exercice de votre travail à des questions religieuses, considérez-vous ce fait (plusieurs réponses possibles) comme :  
- un fait anodin sans incidence particulière dans l'exercice de votre métier ;  
- un problème qui perturbe votre travail auprès des enfants ;  
- un phénomène qui est source de conflit important au sein des établissements d'accueil de jeunes enfants ;

---

8. Une enquête avait donné lieu à la publication d'une première version intitulée *Le métier d'éducateur de jeunes enfants* (Syros, 1991, puis La Découverte, 2003 et 2006) qui sera actualisée en 2014 chez le même éditeur.

9. Sur 559 questionnaires recueillis dans toute la France, 283 EJE se sont déclarés catholiques, 197 sans religion, 7 protestants, 3 musulmans et 1 juif ; 15%, très majoritairement catholiques se disent pratiquants et 443 EJE, parmi les plus jeunes et donc les plus récemment diplômés, disent avoir été confrontés au fait religieux.

- une remise en cause du principe de laïcité ;
- une remise en cause de vos propres valeurs.

Par ailleurs, merci de bien vouloir illustrer ce fait par quelques anecdotes qui vous semblent significatives ou bien par des commentaires complémentaires qui nous aideraient à mieux comprendre ce que vous vivez sur le terrain.»

Ce sont 31 EJE qui ont répondu à cette relance. Ces témoignages par voie électronique ont été aussi complétés par les entretiens approfondis que nous avons menés avec des professionnels exerçant dans diverses structures et territoires. C'est donc sur l'exploitation de ce matériel que s'appuie ce chapitre dans lequel nous énoncerons cinq principaux constats.

## 6.1. Les pratiques alimentaires comme expression dominante du fait religieux dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)

C'est le plus souvent sous la forme des interdits alimentaires que les EJE sont exposés aux faits religieux. La majorité des anecdotes ou des exemples qui nous sont rapportés relèvent en effet des pratiques alimentaires et notamment des restrictions imposées dans certaines traditions culturelles :

« Les seuls moments où je suis "confrontée" à des questions religieuses, c'est au moment du repas, quand il faut penser aux régimes sans porc ! » (EJE, halte-garderie municipale)

« Il n'est pas possible d'accueillir l'enfant sans poser la question de la religion... Il y a depuis ces 3-4 dernières années beaucoup plus d'enfants qui mangent halal dès la naissance. Nous préparons nous-mêmes les repas, il faut alors être vigilant à mixer d'abord le poisson, puis la viande, afin de respecter les choix religieux. » (EJE, crèche)

Beaucoup de lieux d'accueil ont déjà pris les mesures nécessaires pour proposer des repas adaptés sans que cela perturbe significativement la vie des établissements, même si les professionnels observent que les cuisinières sont parfois mises à l'épreuve lorsqu'il faut tenir compte de la diversité des pratiques alimentaires, qu'elles relèvent d'allergies pathologiques ou de rituels religieux :

« C'est un problème pour la cuisinière de la crèche. De plus en plus de familles souhaitent que leur enfant ne mange pas de viande (à la maison, c'est halal). Elle propose donc aux petits concernés du poisson, de l'œuf ou du fromage, ce qui complique fortement son travail. » (EJE, crèche)

Cependant, les professionnels notent que ces régimes alimentaires introduisent des spécificités qu'il n'est pas toujours aisé de faire entendre aux enfants, qu'ils soient eux-mêmes concernés par les interdits ou qu'ils n'aient pas le droit de manger comme leurs voisins. Les EJE expriment donc un certain embarras à devoir rendre compte de pratiques qu'ils ne respectent pas eux-mêmes et dont ils ont parfois du mal à rendre compte. « Je ne suis

pas experte en religion», confie l'une d'elle. De plus, il est leur très difficile de surveiller que les enfants ne se servent pas dans l'assiette du voisin :

« Comment expliquer aux enfants concernés par cette interdiction que la viande ne leur est pas distribuée aux moments des repas? Que faire lorsqu'un enfant pleure et pique une colère parce qu'il veut la viande de la crèche? Comment réagir aussi, lors du repas, si un enfant donne sa viande à son petit copain qui, lui, ne doit pas en manger? » (EJE, crèche CCAS)

« Après, c'est aux parents d'expliquer à leur enfant pourquoi il ne mange pas certains aliments à la garderie. » (EJE, mini-crèche)

Les rumeurs émanant des médias ou d'Internet selon lesquelles des bonbons ou des gâteaux industriels seraient fabriqués avec de la gélatine ou des résidus de porc resserrent d'autant plus le contrôle que les EJE doivent exercer sur les pratiques alimentaires des enfants qu'il a fallu, dans certaines structures sensibles, interdire aux parents d'apporter eux-mêmes des pâtisseries ou des viennoiseries pour les goûters d'anniversaire ou les fêtes de quartiers :

« D'autre part, pour les goûters d'anniversaire apportés par les parents, nous sommes contraints de vérifier que les bonbons qu'ils ont donnés ne contiennent pas de gelée de porc. Et si oui, comment expliquer là aussi aux enfants concernés que nous ne pouvons leur en donner? » (EJE, crèche CCAS)

« Nous avons accueilli un enfant qui portait la kippa et sa maman souhaitait qu'il mange le goûter qu'elle avait préparé, avec les couverts de la maison (que nous devions lui rendre sales). » (EJE, halte-garderie)

## 6.2. Les EJE favorables aux aménagements raisonnables au nom du bien-être de l'enfant

Dans l'ensemble des témoignages que nous avons recueillis, il apparaît que de nombreux EJE pratiquent spontanément ce que le droit du travail canadien a désigné sous le terme d'« accommodement raisonnable » et que nous avons converti en « aménagement raisonnable ». Au Canada, il s'agit en effet d'une disposition juridique visant à assouplir la règle de droit pour éviter l'éventuelle discrimination qu'elle pourrait créer en étant trop normative<sup>10</sup>. Nous avons pu constater, dans le champ de la petite enfance, que des ajustements locaux sont spontanément produits par les professionnels pour protéger la relation de confiance aux familles. C'est ce qui ressort des témoignages et du ton mesuré des commentaires qui font valoir la prééminence

---

10. Un projet de loi prévoit pourtant de bannir les signes religieux ostentatoires dans la fonction publique, ce qui remettrait partiellement en cause cette disposition. Le gouvernement indépendantiste de la province du Québec a en effet présenté une « charte des valeurs » dont un volet porte sur l'interdiction faite aux agents de la fonction publique de porter des signes religieux comme la kippa, le hijab ou le turban (*Le Monde*, 15 septembre 2013).

de l'accueil des familles et du bien-être des enfants sur le sentiment d'une remise en cause du principe de laïcité ou bien des valeurs personnelles des EJE :

« Ce qui passe en priorité pour moi, c'est le bien-être physique, moral et affectif de l'enfant et de sa famille, dans le respect et sans jugement. Si une pratique éducative me paraît questionnante, j'en parle avec les parents et on arrive à une compréhension mutuelle équipe/famille et à des compromis, dans l'intérêt de l'enfant, de part et d'autre. » (EJE, multi-accueil ZUS)

« Le port du voile ne pose en général aucun problème dans l'accueil au niveau de la petite enfance, car c'est l'accueil de l'enfant, son développement harmonieux, et donc la prise en compte de sa famille quel qu'elle soit qui est au cœur du projet d'accueil. » (EJE, centre maternel)

Il est intéressant de noter que le pragmatisme des EJE rejoint celui des entreprises du secteur privé pour lesquelles une récente enquête de l'OFRE<sup>11</sup> a pu montrer que si 28 % des managers ont déjà été confrontés au fait religieux et que 41 % de ceux-ci pensent que cette question va devenir problématique dans un futur proche, seulement 6 % de ces situations ont amené à des blocages significatifs. Cela laisse penser que, dans une très forte majorité des cas, ceux-ci ont été résolus par le dialogue et la négociation. On pourrait d'ailleurs en conclure que le fait de légiférer dans la précipitation pour ne répondre souvent qu'à des épiphénomènes spectaculaires mais peu significatifs comme celui de la crèche Baby Loup, et de distinguer secteur privé et secteur public, n'est guère pertinent au regard de ces statistiques et des éléments qualitatifs que nous avons recueillis dans les structures d'accueil des jeunes enfants. Le nouveau président de l'Observatoire de la laïcité, Jean-Louis Bianco<sup>12</sup>, et même le président de la République, François Hollande, ont d'ailleurs tiré toutes les leçons de ces observations concordantes, en refusant, pour le moment, de se laisser entraîner dans de nouvelles aventures législatives comme le réclamaient des membres de l'opposition et la frange la plus radicale des tenants d'une laïcité intransigeante.

Tout en privilégiant le dialogue avec les parents, les professionnels que nous avons interrogés émettent cependant deux réserves à l'expression du fait religieux dans les crèches ou les jardins d'enfants.

11. Observatoire du fait religieux, chaire de recherche associée au CRAPE/UMR CNRS 6051, Institut Ranstadt mai 2013. La synthèse des résultats partiels est disponible sur le site de Ranstadt ([www.grouperandstad.fr](http://www.grouperandstad.fr)).

12. « La France n'a pas de problème avec sa laïcité », *Le Monde*, 25 juin 2013.

### 6.3. La sécurité physique et affective des enfants : une priorité par rapport à toute forme d'allégeance culturelle ou religieuse

Les aménagements raisonnables trouvent leurs limites dans la préservation du confort et de la sécurité de l'enfant comme à la crèche Baby Loup où, face à la demande de certains parents pieux de réveiller les enfants pour la prière du petit matin, les EJE expliquaient que le sommeil des enfants était plus important que la prière qui pouvait éventuellement être décalée un peu plus tard ou bien lorsque certaines pratiques comme l'emballage serré, le port de gris-gris pour les bébés ou les sanctions physiques pouvaient avoir des effets sur l'intégrité du jeune enfant. Les familles introduisent ainsi dans leurs usages et leurs représentations des manières de penser et d'agir qui bousculent les références professionnelles et les valeurs des EJE. Malgré leur volonté de composer au mieux avec les parents de jeunes enfants, certains professionnels pointent des contextes où il est difficile de céder aux pressions culturelles ou religieuses<sup>13</sup> :

« Ce qui change, c'est le regard que les familles portent selon leur culture, par exemple : sur un enfant porteur de handicap (enfant vu comme un ange ou comme une image du diable), la place intrafamiliale laissée au garçon de la famille et qui diffère beaucoup de la place faite aux filles ou une famille d'origine tchéchène qui refuse le vaccin du DTP ou encore une famille qui emmaillote son enfant « à l'ancienne », c'est-à-dire très serré des épaules aux pieds. Mais je ne sais identifier si cela découle d'une conviction religieuse ou pas. » (EJE, multi-accueil ZUS)

Les professionnels notent cependant qu'il est rare que les parents alertés sur les risques que font courir certaines pratiques à leurs propres enfants ne se laissent finalement convaincre du bien-fondé des suggestions portées par les EJE, surtout lorsque ceux-ci prennent le temps du dialogue et de l'argumentation.

### 6.4. Les EJE hostiles aux aménagements des conditions de travail pour faits religieux

La seconde réserve concerne les professionnels qui revendiquent des aménagements liés à leur appartenance confessionnelle (repas, fêtes religieuses...). Pour les EJE, ce n'est pas tant les religions, comme conceptions du monde, qui font question que les rites auxquels la plupart de celles-ci contraignent. Comme l'a très bien montré Pierre Bourdieu (1982 : 58-59),

---

13. Il faut à ce propos s'interroger sur la distinction que nous opérons légitimement ou non entre « culture » et « culte ». La frontière est en effet étroite entre ces deux dimensions anthropologiques de la vie sociale qui peuvent, dans certains contextes, se confondre.

les rites consacrent en effet une différence durable entre celui qui l'observe et celui qui ne l'observe pas. Ces usages réglés par la coutume ou la loi sont producteurs de liens sociaux en ce qu'ils réunissent les fidèles, mais ils sont aussi catalyseurs de fractures en ce qu'ils « instituent une différence durable entre ceux que ce rite concerne et ceux qu'ils ne concernent pas ». Ces usages qui touchent aux modalités du « vivre-ensemble » peuvent donc être source d'incompréhension et inspirer pour certains qui s'y reconnaissent un sentiment d'appartenance, mais pour d'autres qui ne s'y reconnaissent pas, un sentiment d'exclusion. On ne peut faire l'impasse sur l'hypothèse selon laquelle la mobilisation de certains rites peut être convertie en levier politique d'affirmation de soi et ce d'autant plus que celle-ci est socialement niée ou disqualifiée. Ce sont notamment les EJE qui, encadrant, au sein des relais (RAM), les assistantes maternelles, sont les plus exposés au chevauchement entre sphère domestique et sphère professionnelle et par conséquent les plus sensibilisés aux faits religieux. En attirant des femmes de milieux populaires souvent issues de l'immigration maghrébine, l'activité d'assistante maternelle est fortement ethnicisée :

« Je suis confrontée à la question religieuse avec l'arrivée sur les temps collectifs d'assistantes maternelles qui portent un voile [...]. Il y a un réel risque pour que cela exclue un autre public et qu'il y ait des clans, voire du prosélytisme de la part de certaines. Je suis aussi très questionnée par l'arrivée de femmes voilées sur le lieu accueil parents-enfants de la commune. Cela m'interroge aussi, les populations se font fuir, s'excluent et on voit dans la région lyonnaise des lieux avec uniquement des femmes voilées. » (EJE, RAM)

« Le problème se pose avec une partie du personnel qui souhaite imposer de plus en plus des règles confessionnelles particulières : par exemple, deux auxiliaires de puériculture imposaient à leurs collègues le fait de devoir changer de couteau lorsqu'elles découpaient de la viande de porc avant une viande de dinde ou du pain. Le fait de plutôt avoir tendance à "regrouper" les enfants par confession pour s'assurer qu'un morceau de viande indésirable ne finit pas dans la bouche d'un petit copain. Autre exemple, imposer à la cuisinière le fait de ne pas faire cuire de la viande dans un plat en sauce pour que les enfants qui ne mangent pas de viande ne soient pas "pollués" par celle-ci... Lorsque j'ai appris ce qui se passait, j'ai dû réunir le personnel afin de rétablir des règles précises : à savoir que nous respectons scrupuleusement les demandes des parents (tel enfant n'est pas servi en viande), mais les parents doivent aussi respecter les règles de vie de la collectivité. » (EJE, multi-accueil collectif et familial)

« Il est déjà arrivé qu'une stagiaire de religion musulmane refuse de préparer le repas d'un enfant à base de porc afin de ne pas le manipuler. Il lui a été demandé de le préparer tout de même en utilisant des gants, par exemple. J'ai également été confrontée, lors d'un entretien d'embauche que je menais, à une candidate qui s'est présentée voilée en refusant de l'enlever pour son futur travail en centre de loisirs 3-5 ans et qui a affirmé ne pas pouvoir participer à certaines activités comme la piscine. » (EJE, crèche)

Ces désaccords sont d'ailleurs aussi l'occasion de découvrir que les EAJE sont loin de respecter une stricte laïcité et que les institutions républicaines

restent durablement marquées par ce que les sociologues des religions appellent la « catho-laïcité<sup>14</sup> » :

« Dans la structure dans laquelle je travaille, la cuisinière (d'origine maghrébine) a l'habitude, depuis qu'elle est arrivée il y a 4 ans, de faire du poisson uniquement le vendredi. Quand je lui ai demandé pourquoi, elle m'a expliqué que cela se faisait comme ça avant et que c'était une habitude. Je lui ai expliqué qu'à la base, cela partait d'une question religieuse. Elle ne le savait pas ! Nous avons donc discuté ensemble et avons décidé de proposer du poisson n'importe quel jour de la semaine, vendredi ou lundi ! Une collègue l'a mal vécu. Catholique pratiquante, elle estime que nous sommes en France et que toutes les écoles et crèches françaises fonctionnent comme cela et proposent du poisson le vendredi. Nous avons discuté longuement de cette question de la laïcité et de notre positionnement par rapport à ces différentes questions religieuses. Je n'irai pas jusqu'à dire que cela a été source de conflit important, mais source de conflit, c'est sûr. » (EJE, crèche SLEA)

« Je remarque aussi que dans le planning très chargé j'ai un "repas de printemps" le mardi 20 mars, mais aussi, le jeudi 12 avril, un "repas de Pâques". Cela m'a fait bondir et je suis très... choquée, voire dérangée par ce repas "pascal" qui remet en cause, à mes yeux, le principe de laïcité. Je n'en ai pas encore fait part à ma hiérarchie même si je connais déjà la réponse que j'ai souvent : "On en a toujours fait un ici, alors pourquoi changer ?" J'ai demandé à mes collègues si elles avaient fêté l'Aïd, Hanouka, le Têt ou le Nouvel An chinois, mais rien de tel bien sûr. Je m'oppose fermement à ce repas [...] qui n'a aucun sens pour moi en structure petite enfance. » (EJE multi-accueil centre social)

Les rares EJE issus de familles musulmanes<sup>15</sup> peuvent aussi s'insurger contre les pratiques de certains parents ou collègues, comme cette professionnelle de crèche qui revendique son athéisme :

« Ayant eu une mère musulmane pratiquante, celle-ci ne s'est jamais opposée à ce que je mange viande et porc dans les établissements scolaires qui m'accueillaient. Elle acceptait les valeurs du pays d'accueil. De plus, étant enfant, je n'étais pas dans la religion musulmane : c'est seulement à ma puberté qu'elle m'a demandé de m'inscrire dans la religion et d'en suivre les préceptes. Chose que je n'ai pas faite ! Puisque je suis athée ! » (EJE, crèche CCAS)

## 6.5. Le fait religieux : l'apprentissage de la diversité ?

D'autres professionnels, moins nombreux cependant, voient dans cette diversité de pratiques l'occasion de discussions ou de débats qui vont permettre aux enfants de s'ouvrir à des usages sociaux différents des leurs, mais aussi une manière indirecte de faciliter la relation de confiance lorsque

14. La « catho-laïcité » désigne un dévoiement de la laïcité favorable à l'expression de toutes les religions au profit d'une laïcité orientée qui ferait la part belle au catholicisme au détriment des autres confessions (Baubérot, 2012).

15. Sur les 559 EJE de l'enquête, 3 ont déclaré être musulmanes.

les familles se sentent plus proches d'une éducatrice en raison de son « affichage religieux ». Une supposée « proximité culturelle » peut de fait instaurer un rapport de connivence entre le travailleur social et les usagers grâce à des signes extérieurs d'appartenance qui peuvent être aussi bien phénotypiques que symboliques :

« Une personne embauchée en CAE dans une crèche dans laquelle je faisais un stage travaillait avec un foulard sur la tête. D'abord interpellée, je me suis rendu compte que cela ne choquait personne et qu'au contraire, certaines familles de cette banlieue de Lyon se sentaient plus à même de parler de leurs problèmes à cette professionnelle plutôt qu'à une autre. Plutôt que d'être un frein, cela facilita le dialogue et le fait d'aborder certains sujets d'éducation que les parents n'auraient (*a priori*) pas abordé avec les autres professionnels. » (EJE, crèche, SLEA)  
« Tout cela peut en effet être source de conflit, mais notre travail d'EJE nous invite à ce que ce soit plutôt un travail de réflexion, d'échanges qui nous permette d'apprendre, de mieux comprendre, en le faisant directement avec les familles. » (EJE, multi-accueil ZUS)

On sait pourtant que certaines politiques territoriales adossées à l'embauche volontariste d'éducateurs ou d'animateurs issus des quartiers populaires et recrutés sur des critères ethniques et non sur leurs compétences, n'ont été satisfaisantes ni pour les collectivités ni pour les intéressés et que l'ethnisation des rapports sociaux conduit à renforcer le racisme et les assignations identitaires (Boucher, 2011). En effet, reconnaître les discriminations et le racisme dont font l'objet des composantes de la société française ne revient pas à les légitimer en convenant d'une « discrimination positive » fondée sur ces mêmes critères qui contribuent à les maintenir dans une position dominée. Et si la proximité culturelle peut aider à construire un lien de confiance entre les usagers et les travailleurs sociaux, à l'inverse elle peut aussi produire des assignations pressantes quand par exemple un parent, prétextant la supposée connivence religieuse, demande à l'assistante maternelle de son enfant de socialiser celui-ci à certaines pratiques comme la prière.

Enfin, si des EJE expriment leur embarras face aux faits religieux – surtout lorsque ce sont des militantes féministes issues des générations qui se sont emparées de l'héritage post-soixante-huitard ou bien tout simplement des travailleurs sociaux affirmant œuvrer par tradition à l'émancipation des classes populaires ils interprètent certaines pratiques comme une régression de la condition des femmes et une atteinte aux droits de l'homme –, il semble que la « question religieuse » puisse être dépassée grâce à une meilleure connaissance des populations et un travail sur ses propres représentations :

« Quand j'ai commencé à travailler à..., j'ai eu d'abord un problème personnel avec les femmes voilées. Il a bien fallu que je me débrouille avec, parce qu'elles étaient très nombreuses. Ça n'a pas été une mince affaire, parce que les représentations... La différence fait peur [...] et pourtant, en travaillant au quotidien avec ces femmes, on apprend à les connaître et quand on les connaît et qu'on arrive à comprendre ce qui se passe pour elles, on arrive à les comprendre. Il a donc fallu que je fasse un travail, mais ça, c'était avec moi-même. » (EJE, maison de l'enfance et de la famille)

Là encore, les valeurs attachées au métier d'EJE, le respect dû aux enfants et aux familles, contribuent à une meilleure compréhension des faits religieux et participent à une *déstigmatisation* de certaines pratiques jugées *a priori* peu compatibles avec les idéologies personnelles des travailleurs sociaux.

## Conclusion

Comme on peut l'observer dans ces quelques témoignages, l'intrusion du fait religieux au sein des établissements de la petite enfance n'est pas uniformément vécue par les professionnels. D'une part, les pratiques alimentaires diversifiées semblent avoir été bien intégrées par les équipes pour protéger la qualité de l'accueil fait aux parents et par conséquent contribuer au bien-être de l'enfant, mais lorsque les EJE les questionnent, c'est toujours au nom de l'intérêt des enfants qui peuvent juger troublant de ne pas pouvoir manger la même chose que le voisin ou bien de se voir assigner un menu particulier.

Plus conflictuelle semble cependant la revendication identitaire au nom d'une spécificité religieuse lorsque celle-ci émane d'autres professionnels et introduit, dans le traitement des agents, une forme d'inégalité de situation : ne pas partager les repas en raison du ramadan, décliner l'usage de couverts susceptibles d'être pollués par une viande impure, demander des temps de pause pour respecter les heures de prière, exiger des jours de congé pour des fêtes absentes du calendrier officiel, refuser de serrer la main d'une personne en raison de son genre, etc. On pressent là qu'on atteint les limites des aménagements raisonnables tolérables par les EJE, de même que toute pratique éducative considérée à tort ou à raison comme nocive pour les enfants ne peut trouver la moindre justification culturelle ou religieuse à leurs yeux.

Les situations que nous avons observées dans le secteur de l'accueil des jeunes enfants montrent bien que les familles et par conséquent les institutions publiques sont travaillées par des questions identitaires<sup>16</sup> qui peuvent prendre des formes multiples et qui ne touchent pas seulement les familles populaires musulmanes. Cependant, pour des raisons à la fois historiques, démographiques et politiques, on recense significativement plus d'anecdotes liées à l'islam qu'à d'autres religions, moins visibles dans l'espace public. La question des « origines » semble en effet plus prégnante dans les groupes minoritaires soit par assignation, soit par revendication en raison de leur

---

16. Ces dernières années, les analyses sociologiques ont fait la part belle à « la montée irrésistible de l'individualisme » avec son corollaire, le « déclin des institutions », en oubliant les approches plus traditionnelles qui mettaient l'accent sur la prégnance du collectif et des déterminismes sociaux dont les effets sont d'autant plus sensibles qu'ils sont déniés ou ignorés. Les référents religieux sont aussi là pour rappeler le poids du social (Lahire, 2013).

statut dominé. Qu'on le veuille ou non, qu'on le déplore ou qu'on s'en félicite, qu'on le mette sur le compte d'une construction politico-médiatique<sup>17</sup> ou d'un bricolage magico-religieux, les repères sociaux que mobilisent les acteurs pour s'orienter dans l'espace social présentent de plus en plus souvent des connotations ethniques, notamment dans les nouvelles générations, au point de multiplier les frontières sociales, culturelles et religieuses au sein d'une société menacée de morcellement identitaire pour les uns, riche de métissage pour les autres.

## Références bibliographiques

- Auzou-Rienday D., Moussy B., *Les enjeux du métier d'éducateur de jeunes enfants*, Paris, ESF, 3<sup>e</sup> éd., 2011.
- Baubérot J., *La laïcité falsifiée*, Paris, La Découverte, 2012.
- Boucher M., « L'intervention sociale et la question ethnique. Entre ethnicisation, déprofessionnalisation et pacification », *Hommes & Migrations*, n° 1290, 2011.
- Bourdieu P., « Les rites comme actes d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 43, n° 43, « Rites et fétiches », 1982.
- Chaplain D.-L., Custos-Lucidi M.-F., *Les métiers de la petite enfance, des professions en quête d'identité*, Paris, Syros, 2001.
- Chetoui D., Meunier Y., *Les éducateurs de jeunes enfants : savoir et formation*, Paris, L'Harmattan, 2002.
- Davallon J., *Les éducateurs de jeunes enfants*, Toulouse, Privat, 1977.
- Debray R., « Qu'est-ce qu'un fait religieux ? », *Études*, n° 3973, septembre 2002.
- Degenaeers G., *Éducateur de jeunes enfants*, Rueil-Malmaison, ASH Éditions, 2010.
- Dupraz L., *Baby Loup, histoire d'un combat*, Toulouse, Ères, 2012.
- Fassin D. (dir.), *Les nouvelles frontières de la société française*, Paris, La Découverte, coll. « Hors collection », 2010.
- Lahire B., *Dans les plis singuliers du social. Individus, institutions, socialisations*, Paris, La Découverte, 2013.
- Le Capitaine B., Dekeyser B., Karpowicz A., *Guide de l'éducateur de jeunes enfants*, Paris, Dunod, 2002.
- Le Floch M.-C., *Être éducateur de jeunes enfants*, Lyon, Lieux dits, 2011.
- Marlière E., *Jeunes en cité. Diversité des trajectoires ou destin commun ?*, Paris, L'Harmattan, 2005.
- Mauger G., « Retrouvons la question sociale occultée. Le problème ethnique est un faux-fuyant », *Le Monde*, 14 octobre 2011.
- Verba D., *Le métier d'éducateur de jeunes enfants*, Paris, La Découverte, 2006.
- , « Baby Loup, débat pollué », *Libération*, 28 mars 2013.

---

17. Dès lors que le champ politico-médiatique s'empare de ces questions, les fragiles équilibres acquis dans le cadre de négociations locales ou d'aménagements raisonnables peuvent être compromis, comme le montre bien l'affaire de la crèche Baby Loup, victime, d'une certaine manière, de sa sur-médiatisation.